

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSES, MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfart, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION
48, rue de la République, 48
LES MANUSCRITS NON-INSERES
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE
ET DEPARTEMENTS LIMITROPHES
8 mois, 5 fr.; 6 mois 40 fr.; 1 an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

AUJOURD HUI :

La guerre au Dahomey.
Un notaire en cour d'assises.
Un drame de la jalousie.

Bismarck contre Caprivi

Sous ce titre, la Petite Presse publie une intéressante correspondance de Berlin où il est dit qu'on s'y attend à des événements de la plus haute gravité et que le silence du gouvernement et surtout celui de l'empereur en présence de l'attitude provocatrice de M. de Bismarck sont considérés, dans le monde politique, comme le sinistre avant-coureur d'un orage.

En effet, ce silence, cette indifférence apparente d'un prince tel que l'empereur Guillaume sont terriblement menaçants. Lorsque le journal officiel de l'Empire publia le rescrit de mai 1891 et la dépêche adressée au prince de Reuss à propos du mariage du comte Herbert, tout le monde considéra cela comme un dernier avertissement à l'adresse de Bismarck. Tout le monde se demanda aussi quelle attitude allait prendre l'ancien chancelier et s'il supporterait une publication aussi blessante pour lui.

On n'a pas tardé à être renseigné. M. de Bismarck a redoublé d'audace, il a déclaré à plusieurs reprises qu'il ne se tairait pas, qu'on ne lui imposerait pas silence, quand il se croirait appelé à parler dans l'intérêt de la patrie. Son voyage n'a été qu'une suite ininterrompue de manifestations contre la politique deson successeur, c'est-à-dire contre la politique de l'empereur lui-même. Il s'est répandu en paroles amères, en sarcasmes qui passaient par-dessus la tête de M. de Caprivi pour aller frapper le souverain. Contre cette politique qu'il condamne, il a fait appel, lui Bismarck, au parlementarisme!

Devant la nation allemande il s'est posé en face de l'empereur. On peut dire qu'il y a maintenant dans l'empire d'Allemagne deux pouvoirs. Guillaume règne et gouverne, mais Bismarck, devenu un grand agitateur, est le maître de l'esprit public. Partout où il passe on l'accueille, et les femmes s'arrachent les fleurs que la princesse, que la comtesse Herbert veulent bien jeter de la portière de leur wagon. Enfin, et ceci est le comble, et c'est peut-être la goutte d'eau qui fera déborder le verre, on a vu à la dernière manifestation de Berlin, au milieu de la foule idolâtre de nombreux officiers.

On nous a changé notre Guillaume ou il ne tolérera pas cela. Ce prince qui a dit « je briserai quiconque me fera obstacle » ne supportera pas une insurrection morale contre son autorité, contre le pouvoir qu'il tient de Dieu. M. de Bismarck, s'il a des amis qui lui conseillent la prudence, qui l'engagent à ne pas exaspérer l'empereur, à ne pas le pousser à des mesures violentes, répond peut-être par le mot fameux : « Il n'ose rien ! » Si c'est sa pensée, il méconnaît le prince qui n'a pas hésité à se débarrasser de lui en deux temps, deux mouvements ! L'empereur Guillaume a la force et, M. de Bismarck lui, la force prime le droit. Il a dit aussi un jour qu'il y avait pour les hommes comme pour les nations des moments psychologiques. Qu'il prenne garde de ne pas toucher à un de ces moments!

D'après le correspondant de la Petite

Presse, on s'étonne à Berlin du silence, de l'inaction de M. de Caprivi en présence des attaques incessantes de son prédécesseur et on conclut que sa situation pourrait être ébranlée.

Mais si M. de Caprivi se tait, c'est évidemment par ordre. Si les attaques ne s'adressaient qu'à lui, on pourrait voir dans ce silence commandé un indice qu'il a perdu les bonnes grâces de son maître. Mais M. de Caprivi n'est que l'exécuteur de la volonté souveraine; il prendra à partie c'est visé l'empereur lui-même. Je ne crois donc pas du tout à une retraite qui serait considérée comme un désaveu du passé, comme un triomphe, comme une revanche pour M. de Bismarck.

Tout est possible cependant, tout excepté que le jeune Guillaume laisse longtemps encore porter atteinte à la majesté impériale. M. de Caprivi se démettrait de ses fonctions que M. de Bismarck serait peut-être plus menacé et à plus brève échéance.

J.-J. Weiss écrivait un jour qu'il y a de beaux crimes. M. de Bismarck poursuivi pour lèse-majesté, c'est ça qui serait un beau procès!

LA POLITIQUE

Il s'en est peu fallu qu'un accident ne vint de nouveau faire obstacle au voyage du roi d'Italie à Gênes; pendant plusieurs jours les ballons d'essai se sont succédés, les diplomates ont cherché à tâter le pouls à l'opinion publique et une certaine incertitude a plané sur les intentions réelles du gouvernement italien.

Le coup du voyage manqué de la Spezia ne pouvait se refaire sans une incorrection diplomatique par trop flagrante; assurément la forme eût été sauvegardée, les règles les plus strictes de l'étiquette auraient été observées, mais l'impression produite n'en aurait pas moins été désastreuse. Aussi l'idée n'a pu venir sérieusement à personne en Italie de modifier le programme des fêtes de Gênes uniquement pour éluder l'envoi de l'escadre française.

Le gouvernement italien a franchi le Rubicon et il a coupé les ponts derrière lui pour couper court à toutes les insinuations malignes; il ne l'a peut-être pas fait de bonne grâce ou tout au moins de plein cœur; il n'en a rien laissé paraître et il s'est mis au contraire à exprimer la satisfaction que lui fait éprouver à l'avance le mouillage d'un grand nombre de vaisseaux de guerre européens dans les eaux du port de Gênes.

Malgré le souvenir de l'incident de la Spezia, le gouvernement français ne pouvait pas hésiter dans l'accomplissement de cette démarche de courtoisie; il a dû, il y a deux ans, prendre pour argent comptant les explications officielles sur le brusque revirement du roi Humbert; il n'avait pas cette année de raison décisive à opposer à une invitation du gouvernement italien et il avait même l'obligation de s'acquitter d'une dette de politesse, en manifestant spontanément l'intention de saluer le chef du gouvernement italien à Gênes.

Il n'y a rien dans toute cette affaire qui doive humilier notre fierté nationale. Malgré la froideur de leurs sentiments intimes et en dépit de la triple alliance, la France et l'Italie officielle sont en relations de visite, suivant l'expression mondaine; lorsque M. Carnot se rend à Marseille, la flotte italienne vient lui offrir les hommages du Quirinal; le président de la République ne peut se dispenser de rendre au roi Humbert la monnaie de sa florine.

D'ailleurs, à un autre point de vue, rien n'eût été plus maladroit que de faire le jeu de M. Crispi et des gallophobes de

tout poil; ceux-ci n'auraient pas manqué de dénaturer les faits et ils auraient affecté de considérer notre abstention comme une injure préméditée. Les avocats de la triple alliance auraient été enchantés si, pour une raison ou pour une autre, le pavillon français n'avait pas flotté dans le golfe de Gênes en l'honneur de Christophe Colomb, tandis qu'à présent ils essaient de faire contre fortune bon cœur; mais ils riront jaune le jour où retentiront des vivats en l'honneur de la France et où se réveilleront, pour s'affirmer avec un éclat nouveau, des sympathies éteintes. Voilà pourquoi, en dehors de toute obligation d'étiquette, il fallait aller à Gênes à tout prix, ne fût-ce que pour attrister l'âme du doux Crispi.

DEPECHEES

Informations Politiques

Paris, 11 août.

NOS MINISTRES
Il n'y aura point de conseil des ministres ni de conseil de cabinet cette semaine. Selon toute probabilité, M. Loubet, président du conseil, quittera Paris, samedi soir, pour se rendre dans la Drôme.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères, quittera Paris également avant la fin de la semaine, pour retourner à Houlgate.

LES VICTIMES DE LA DYNAMITE
La commission de répartition des indemnités destinées aux victimes de la dynamite a examiné ce matin la plupart des demandes reçues; elle a fixé des chiffres provisoires pour les indemnités allouées et décidé d'entendre les personnes intéressées avant la fixation définitive des chiffres. Elle s'est ensuite ajournée à quinzaine.

LE COLONEL VUILLAUME
On mande de Berlin que le colonel Vuillaume, qui a été longtemps attaché militaire à l'ambassade d'Allemagne à Paris, a été nommé chef de service des renseignements au ministère de la guerre à Berlin.

On se souvient des nombreux incidents qui se sont produits à Paris et à Saint-Pétersbourg à la suite du zèle que Vuillaume déployait pour se procurer des renseignements militaires.

L'OUVERTURE DE LA CHASSE
On sait que l'ouverture de la chasse a été fixée au 21 août pour un certain nombre de départements.

Tous les autres départements, sauf ceux de la Bretagne et ceux limitrophes à la mer, seront compris dans la seconde zone dans laquelle l'ouverture n'aura lieu que le 28 août.

RENDMENT DES RECOLTES
On prévoit un rendement général moyen, faible comme quantité, bon comme qualité.

La vigne eût fourni une récolte magnifique sans le mal qui lui ont fait les quelques gélées.

Le blé atteindra probablement le chiffre de 406 millions d'hectolitres. Son poids est de 81 à 83 kilogrammes par hectolitre, au lieu de 75 qui est le poids normal.

La sécheresse a décimé la paille et les fourrages.

LES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT
On connaît maintenant les résultats définitifs du scrutin de ballottage qui a eu lieu dimanche dernier dans les 166 cantons qui avaient à élire leurs représentants aux conseils d'arrondissement. 149 républicains, parmi lesquels 6 constitutionnels, sont élus, ainsi que 17 conservateurs.

Les républicains gagnent 24 sièges et n'en perdent que 4.

AU VENEZUELA
On n'a reçu à l'heure actuelle aucune confirmation officielle de l'emprisonnement du vice-consul de France à Carupano par le gouvernement vénézien.

Le New York Herald, qui a donné la nouvelle, ajoute qu'un navire de guerre a été envoyé pour réclamer sa liberté.

Nous ferons remarquer à ce sujet que nous avons actuellement un navire de guerre dans les eaux du Venezuela, le Hagon, croiseurs-nous.
Le New-York Herald reçoit une dépêche de La Guayra disant que le général Crespo a battu les troupes gouvernementales à Mendoza, près de Victoria. Le général Crespo s'avance vers Caracas.

LES ASSASSINATS DE SOFIA
Rien n'est venu confirmer que la Russie doive saisir les puissances d'une protestation contre les exécutions de Sofia.

A FONTAINEBLEAU
Fontainebleau, 11 août.
Le président de la République entre aujourd'hui dans sa cinquante-sixième année. Il y aura, sans doute, à cette occasion, au palais de Fontainebleau, une petite fête de famille.

LA SANTÉ DU CARDINAL LAVIGERIE
Alger, 11 août.
L'état du cardinal Lavigerie s'est encore une fois aggravé. Le cardinal est atteint d'une paralysie partielle de la langue, et c'est la troisième attaque qu'il vient d'éprouver.

UN DIFFAMATEUR CONDAMNÉ
Perpignan, 11 août.
Sur la plainte en diffamation intentée par M. Emile Brousse, député, contre M. Alavaill, ingénieur socialiste, qui l'avait accusé de ne pas avoir fait son devoir en 1870, le tribunal a condamné M. Alavaill à 100 fr. d'amende, 500 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement dans plusieurs journaux.

LE SECRÉTAIRE DE MAIRIE GUEIT
Toulon, 11 août.
On vient de découvrir que M. Gueit, secrétaire général de la mairie de Toulon, en fuite, a non seulement commis pour 350,000 francs de détournements dans le service des concessions de cimetières, mais encore exploité plusieurs legs importants faits à la commune et dont il était chargé de surveiller les revenus.

L'EXPOSITION DE LA TRIPLE-ALLIANCE
Vienne, 11 août.
D'après la Correspondance Austro-Hongroise, pour tenter de parer à la concurrence redoutable de la France, certains publicistes allemands ont l'intention d'opposer à l'exposition française une exposition de la Triple-Alliance. Bien entendu, les puissances alliées se refuseraient de participer en aucune façon à l'exposition de Paris.

Nouvelles Militaires
Paris, 11 août.
Les prochaines manœuvres donneront lieu à d'importants déplacements parmi les troupes de la garnison de Bourges. L'ordre du 95^e d'infanterie qui prendra part, dans le Sancerrois, à des manœuvres de brigade, plusieurs batteries de nos régiments d'artillerie se rendront dans la Nièvre et dans la Côte-d'Or; enfin, un groupe important de batteries quittera prochainement Bourges pour prendre part aux manœuvres des 9^e et 12^e corps d'armée qui auront lieu dans l'Ouest; ces batteries appuieront les mouvements de la 3^e division formée de régiments mixtes qui sera adjointe à chacune des deux divisions dont se compose déjà chaque corps.

Pour améliorer la situation de l'armée, M. le ministre de la guerre vient d'ordonner une enquête au point de vue de l'usage des bains-douches dans les casernes, de façon à en généraliser la mesure.

Une somme de 300 fr. pour frais d'installation et de 100 fr. pour entretien et chauffage, a été allouée pour chaque caserne, et certains corps de troupe des garnisons de Belfort et de Besançon, ont déjà des installations complètes.

Comme il est impossible de donner aux trois ou quatre cents garnisons de France des appareils coûteux, la commission a adopté deux types d'appareils: l'un, destiné aux garnisons qui possèdent plusieurs corps de troupe et où le service des bains peut être fait en commun, et l'autre, moins dispendieux, pour les villes où il n'y a qu'un régiment ou même un détachement.

Des expériences sont en cours en ce moment, dans les diverses casernes de Paris.

Le bain-douche ne revient qu'à deux centimes par homme.

Le ministère de la guerre a l'intention d'organiser pour le mois de novembre prochain deux nouveaux régiments, un de dragons et un de chasseurs à cheval.

Il est probable que ces deux régiments seront formés à Evreux et à Saint-Germain.
Deux régiments, le 6^e dragons et le 4^e chasseurs qui tiennent garnison dans ces deux villes seront envoyés sur la frontière de l'Est.
Il ne reste plus qu'à s'entendre avec les municipalités. Plusieurs villes de la Lorraine ont fait au ministre de la guerre des offres avantageuses.

— On télégraphie d'Arras que ce matin, à dix heures, en présence du général Guichard, gouverneur de Lille et inspecteur général du génie, les sapeurs du 3^e régiment ont fait sauter les casernes de la porte Baudmont sur une longueur de 100 mètres, avec 4,000 kilogrammes de poudre. Ce travail a complètement réussi. Dans les maisons voisines on a ressenti une légère secousse.

Confirmation officielle des Nouvelles d'hier
Paris, 11 août.
Le ministre de la marine a reçu une dépêche du commandant supérieur des établissements français au Bénin.

Elle confirme les détails contenus dans le télégramme que nous a adressé hier notre correspondant de Kotonou.

LES MOTIFS DES REPRÉSAILLES
Il est bon, au moment où s'engage la bataille, d'en rappeler les causes et le but en quelques mots.

Aux termes de l'article premier du traité du 3 octobre 1890, le roi du Dahomey s'engageait à respecter le protectorat français du royaume de Porto-Novo, et à s'abstenir de toute incursion sur les territoires faisant partie de ce protectorat.

D'autre part, à titre de compensation pour l'occupation de Kotonou, la France s'engageait à verser annuellement au roi une somme de 20,000 francs.

C'est le P. Dorgère qui avait été l'instigateur de ce traité signé par l'amiral de Caillié et que la Chambre se refusa à ratifier, laissant au gouvernement le soin de donner à cet acte la sanction la plus conforme aux intérêts de la France dans le golfe du Bénin.

Nous avons dit, à l'époque où ce nous pensions de ce traité; nous avons protesté contre la rente de 20,000 francs payée annuellement par les contribuables français « pour l'occupation de Kotonou », dont le territoire nous avait été abandonné déjà par un traité antérieur signé le 19 avril 1878; nous avons surtout protesté parce qu'aucune clause ne concernait l'interdiction des sacrifices humains et du trafic des esclaves.

Le traité de 1890 était un recul sur le traité de 1878, et aux yeux de Behanzin et de ses bandes, nous nous trouvions en posture de vaincus.

Traité violé
Le roi du Dahomey, conseillé par le métis portugais Candido, nous considérait si bien comme tels que, à peine lui avions-nous payé en pièces de vingt francs et de cinq francs le premier tribut de 20,000 francs, au mois de novembre dernier, il recommença ses razzias d'esclaves emmenés dans le lieu sacré de Canamina pour l'accomplissement des massacres dits de la « Grande coutume ». Ses victimes, il venait les voler jusque sur le territoire de notre allié Toffia, roi de Porto-Novo, souverain du territoire qui nous appartenait et qui était sous notre protectorat par le traité de 1878, protectorat reconnu par Behanzin par le traité de 1890.

Ses munitions de guerre, il les achetait en Allemagne et en Angleterre avec notre argent; nos protégés étaient pillés, nos compatriotes étaient menacés dans leurs biens et dans leur existence, le commerce devenait impossible. Cette situation n'était plus tenable; il fallait en finir avec l'insolence de cet anthropophage.

Aux observations qui furent faites, il répondit à M. Ballot, notre lieutenant-gouverneur: « Je ne suis jamais allé en France faire la guerre et je vois avec peine que la France m'empêche de la faire contre un pays africain. Cela ne vous regarde pas. Si vous n'êtes pas contents, vous pouvez faire ce que vous voudrez; moi, je suis prêt. »

Entre temps, il continuait la série de ses pillages: il brûlait une douzaine de villages.

L'expédition décidée
Le 13 avril de cette année, le Parlement votait un crédit de trois millions destiné à châtier le personnage; le colonel Dodds, un sénégalais habitué au climat du pays et aux mœurs de ses habitants, un résolu et un énergique, reçut le commandement de nos troupes, avec mission de faire bien et vite, sous sa propre responsabilité.

Arrivé au Dahomey à la fin du mois de mai, le colonel Dodds a mis le temps des pluis à profit, construisant des travaux de défense, élevant des baraques, établissant, avec l'aide de la flotte, le blocus de la côte du Dahomey, forçant Behanzin à relâcher ses prisonniers, nos compatriotes, employés dans les factoreries françaises. En outre, les renforts lui arrivaient: un millier d'hommes venant de France et deux mille hommes de troupes indigènes.

Le premier coup de canon vient d'être tiré.

L'AFFAIRE BOUDEAU

Les Poursuites judiciaires
Paris, 11 août.
Un mandat de comparution vient d'être décerné par M. Habert, juge d'instruction, contre M. Boudreau, député de la Seine. Si ce dernier ne comparait pas, un mandat d'amener sera lancé contre lui.

M. Cochefert, commissaire aux délégations judiciaires, a perquisitionné cette après-midi dans les locaux de la savonnerie de Saint Ouen, 16, passage Chevalier, dont M. Boudreau était propriétaire; il a saisi les pièces comptables et les livres de commerce, afin de les soumettre aux experts.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON
12 Août

MÈRE ET MARTYRE
PAR PAUL D'AIGREMONT

PREMIÈRE PARTIE

LE MYSTÈRE DE L'OMBRE

Aussitôt il étendit le bras et souleva le couvercle de la veilleuse.

Le petit bol qu'il avait lui-même, la veille au soir, rempli de tisane était vide.

Durant la nuit, cependant, M. de Cypières n'avait pas bu, il en était certain.

— Oh! oh! se dit-il, les yeux arrondis d'une terreur profonde, que se passe-t-il donc ici?

Il se leva et se pencha sur le malade, redressant pour le mieux voir le grand rideau de velours sombre.

point encore séchée, qui avait glissé à gauche, affirmant d'une façon indéniable qu'il venait de boire.

Raymond retomba dans son fauteuil, en proie à un trouble inexplicable, extraordinaire.

Là, sous ses yeux mêmes, est-ce que c'était possible qu'une nouvelle tentative d'empoisonnement ait été faite?

Car M. de Cypières avait été empoisonné, il y avait trois jours, Raymond en était maintenant plus sûr que jamais.

Sa science médicale avait combattu le crime et avait en raison de tous les symptômes morbides apparus à la suite de la tentative et à présent qu'il considérait le marquis comme sorti d'affaire, on recommençait!...

Qui? Quelqu'un de la maison, c'était évident.

Quelqu'un qui guettait le moment propice, et avait assez de liberté pour le prendre.

Et toujours le mot terrible, anxieux, gros d'angoisses et d'épouvante revenait: — Mais qui? Madeleine?

La pure, la sainte Madeleine? Ah! Raymond qui avait été élevé avec sa cousine fut mort plutôt que de soupçonner cette hermine à la robe sans tache.

Jeanne? La jeune fille, quoique n'aimant pas le marquis parce qu'il faisait une vie d'enfer à la maîtresse qu'elle adorait, était aussi impeccablement honnête que madame de Cypières elle-même.

Non, le dévouement aveugle du valet de chambre pour le fils de sa bienfaitrice ne pouvait laisser aucun doute à cet égard.

Or, à part ces trois êtres, l'hôtel n'était peuplé que de subalternes, qui certainement n'eussent pu approcher de la chambre du marquis sans être vus ou remarqués.

Toute la nuit, avec une anxiété folle, Sintély surveilla son malade, et devant son calme sommeil, il finit par se dire que peut-être il avait rêvé, que M. de Cypières n'avait rien bu depuis son chloral, que personne autre que lui n'avait approché de son lit.

Mais, vers le jour, le réveil du marquis vint aviver ses angoisses, et détruire toutes les hypothèses heureuses qu'il avait pu bâtir.

En effet, les symptômes alarmants de la veille reparaissaient, mais bien plus intenses. Le pouls était plus petit que jamais et les extrémités de glace. De plus, la gorge était serrée par une contraction spasmodique atroce; le ventre horriblement ballonné était douloureux au toucher; toute la muqueuse de la bouche, de l'œsophage et même de l'estomac donnait un profond sentiment de brûlure.

— C'est vous qui m'avez veillé, docteur, dit le marquis avec son mauvais regard soupçonneux, et je n'ai pas encore été aussi malade.

— Vous ne pouvez guérir ainsi sans crises ni rechutes, répondit le jeune homme qui voulait d'abord, et avant toutes choses, calmer les inquiétudes d'Horace.

Celui-ci hochait douloureusement la tête.

— Je suis plus mal que jamais, dit-il laconiquement. Malgré vos affirmations, je le sens bien.

Toute la journée fut atroce, les extrémités se glaçaient de plus en plus, les douleurs du ventre et de l'estomac s'exaspéraient, la constriction de la gorge devenait intolérable.

Madeline ne quittait point son mari. Malgré la défense de celui-ci, elle allait et venait autour de la chambre, se tenant dans un petit salon, d'où elle entendait le moindre bruit, le plus léger soupir.

Maintenant que les douleurs augmentaient, c'était au chevet du lit même qu'elle restait, le soignant elle-même, lui parlant, l'encourageant, avec une tendresse et unedouceur qui arrachaient des larmes à tout le monde.

La voyait-il? L'entendait-il? Ce n'était pas probable, car maintenant, affaibli dans une inconscience muette, il n'avait ni un regard ni un geste qui vint dire qu'il s'aperçut de quoi ce soit.

Et cependant, Dieu sait si Madeleine et son cousin se prodiguèrent dans ces tristes circonstances.

Deux jours s'écoulèrent. Raymond ne quittait plus l'hôtel, ayant absolument sacrifié sa clientèle de médecin pour soigner M. de Cypières.

Quant à la marquise, abîmée de fatigue, elle n'abandonnait le malade que pour aller embrasser sa fille, la chère petite innocente, la seule heureuse dans l'ignorance placide de son âge.

Il y avait cinq jours que M. de Cypières

res avait eu sa première crise, lorsqu'un matin Sintély dit à sa cousine: — Tu es brave, n'est-ce pas?

Elle devint atrocement pâle et murmura: — Mon Dieu! j'ai peur!... Qu'est-ce que tu vas me dire?

— Qu'Horace est très mal. A chaque instant je crois que nos efforts vont être couronnés de succès, à chaque instant, une complication inattendue surgit et me désole. J'ai peur de ne pas l'en sortir.

La marquise éclata en sanglots. Au bout de quelques minutes, elle demanda: — Mais enfin, j'ai entendu dire qu'il avait eu jadis de terribles crises, aussi terribles que celle-ci. Il en a guéri!...

Car c'est bien de son hépatite qu'il souffre toujours, n'est-ce pas, Raymond? fit-elle sans soupçons.

Très préoccupé, mais ne voulant pas porter dans l'âme de sa cousine des inquiétudes qu'il jugeait inutiles, Sintély vaguement répondit: — Oui, toujours.

Presque aussitôt, il ajouta: — Mon frère Charles m'a témoigné le désir de venir. Verrais-tu quelque inconvénient à le recevoir aujourd'hui?

Madeline chancela. — Charles ne nous a fait qu'une seule visite depuis mon mariage, balbutia-t-elle; il paraissait nous fuir... Maintenant, il demande à nous voir... Que penser?

— Vous étiez heureux, dit Raymond doucement; et Charles ne va jamais que chez ceux qui souffrent.

— Horace est donc tout à fait perdu? — Je le crains.

LA GUERRE AU DAHOMEY

Confirmation officielle des Nouvelles d'hier

Paris, 11 août.
Le ministre de la marine a reçu une dépêche du commandant supérieur des établissements français au Bénin.

Elle confirme les détails contenus dans le télégramme que nous a adressé hier notre correspondant de Kotonou.

LES MOTIFS DES REPRÉSAILLES
Il est bon, au moment où s'engage la bataille, d'en rappeler les causes et le but en quelques mots.

Aux termes de l'article premier du traité du 3 octobre 1890, le roi du Dahomey s'engageait à respecter le protectorat français du royaume de Porto-Novo, et à s'abstenir de toute incursion sur les territoires faisant partie de ce protectorat.

D'autre part, à titre de compensation pour l'occupation de Kotonou, la France s'engageait à verser annuellement au roi une somme de 20,000 francs.

C'est le P. Dorgère qui avait été l'instigateur de ce traité signé par l'amiral de Caillié et que la Chambre se refusa à ratifier, laissant au gouvernement le soin de donner à cet acte la sanction la plus conforme aux intérêts de la France dans le golfe du Bénin.

Nous avons dit, à l'époque où ce nous pensions de ce traité; nous avons protesté contre la rente de 20,000 francs payée annuellement par les contribuables français « pour l'occupation de Kotonou », dont le territoire nous avait été abandonné déjà par un traité antérieur signé le 19 avril 1878; nous avons surtout protesté parce qu'aucune clause ne concernait l'interdiction des sacrifices humains et du trafic des esclaves.

Le traité de 1890 était un recul sur le traité de 1878, et aux yeux de Behanzin et de ses bandes, nous nous trouvions en posture de vaincus.

Traité violé
Le roi du Dahomey, conseillé par le métis portugais Candido, nous considérait si bien comme tels que, à peine lui avions-nous payé en pièces de vingt francs et de cinq francs le premier tribut de 20,000 francs, au mois de novembre dernier, il recommença ses razzias d'esclaves emmenés dans le lieu sacré de Canamina pour l'accomplissement des massacres dits de la « Grande coutume ». Ses victimes, il venait les voler jusque sur le territoire de notre allié Toffia, roi de Porto-Novo, souverain du territoire qui nous appartenait et qui était sous notre protectorat par le traité de 1878, protectorat reconnu par Behanzin par le traité de 1890.

Ses munitions de guerre, il les achetait en Allemagne et en Angleterre avec notre argent; nos protégés étaient pillés, nos compatriotes étaient menacés dans leurs biens et dans leur existence, le commerce devenait impossible. Cette situation n'était plus tenable; il fallait en finir avec l'insolence de cet anthropophage.

Aux observations qui furent faites, il répondit à M. Ballot, notre lieutenant-gouverneur: « Je ne suis jamais allé en France faire la guerre et je vois avec peine que la France m'empêche de la faire contre un pays africain. Cela ne vous regarde pas. Si vous n'êtes pas contents, vous pouvez faire ce que vous voudrez; moi, je suis prêt. »

Entre temps, il continuait la série de ses pillages: il brûlait une douzaine de villages.

L'expédition décidée
Le 13 avril de cette année, le Parlement votait un crédit de trois millions destiné à châtier le personnage; le colonel Dodds, un sénégalais habitué au climat du pays et aux mœurs de ses habitants, un résolu et un énergique, reçut le commandement de nos troupes, avec mission de faire bien et vite, sous sa propre responsabilité.

Arrivé au Dahomey à la fin du mois de mai, le colonel Dodds a mis le temps des pluis à profit, construisant des travaux de défense, élevant des baraques, établissant, avec l'aide de la flotte, le blocus de la côte du Dahomey, forçant Behanzin à relâcher ses prisonniers, nos compatriotes, employés dans les factoreries françaises. En outre, les renforts lui arrivaient: un millier d'hommes venant de France et

Que fera le colonel Dods ? Le gouvernement lui a laissé carte blanche. Il s'agit de chasser un rebelle et non d'une guerre de conquête qui doit se terminer par un accroissement de territoire. Nous avons à défendre les dispositions du traité de 1890 et nos intérêts sur la côte. Si les circonstances l'y forcent, le colonel Dods ira jusqu'à Abomey, capitale de Behanzin; mais il lui suffira de menacer Wyddah, le seul point, avec Kotonou, du royaume par où se fasse le commerce maritime, pour avoir raison du roi noir. Au premier obus lancé sur Wyddah, il demandera grâce.

LE CHOLÉRA

Paris, 11 août. A PARIS Le chiffre des décès décroît à Paris. Le service de statistique de la ville de Paris a compté pendant la trente-unième semaine, 866 décès, au lieu de 956, enregistrés pendant la semaine précédente, et de 890, moyenne de la mortalité hebdomadaire en juillet. La mortalité par diarrhée infantile, athrésie, etc., continue d'être élevée, 137 décès au lieu de 119, ainsi que cela se produit d'ordinaire à cette époque de l'année; elle ne dépasse d'ailleurs que de très peu la moyenne de 130 décès. Les maladies caractérisées par la diarrhée, chez les adultes, a causé 17 décès de Parisiens, tous habitant les quartiers excéntriques. Sept individus domiciliés dans la banlieue sont venus mourir de la diarrhée dans les hôpitaux de Paris.

DANS L'EST Mulhouse, 11 août. Depuis quelques jours, il n'est plus d'autre conversation qu'à propos du choléra. Grâce à l'intervention inopportune du gouvernement, à la frontière la surveillance la plus méticuleuse est organisée. Tout voyageur possesseur d'un billet direct de Paris est considéré comme suspect. Un médecin assiste à l'inspection douanière et pour un peu, voyageurs, effets de voyage et habillement seraient soumis à la désinfection et mis en observation et à la quarantaine.

EN RUSSIE Londres, 11 août. Le correspondant du Standard à Moscou télégraphie que les statistiques accusent une diminution du choléra à Moscou. Il n'y a que quelques cas nouveaux et 56 personnes seulement sont à l'hôpital. A six heures, hier, on ne comptait que trente cas nouveaux.

Saint-Petersbourg, 11 août. Ces jours derniers, le nombre quotidien de cas de choléra dans toute la Russie a été d'environ 6,000, celui des décès de 3,000.

Le Départ de la « Ville-de-Céara »

Un Incident. — Munitions mouillées et remplacées. Pauillac, 11 août.

La Ville-de-Céara, ayant à bord la mission Mizon, des passagers et un matériel à destination du Dahomey, a retardé son départ de vingt-quatre heures par suite d'un incident.

Pendant la traversée du Havre à Pauillac, les munitions de guerre de la mission avaient été mouillées et on était convenu de leur faire subir pendant l'escale à Pauillac un examen sérieux. Un capitaine d'artillerie a été chargé de ce soin; il a reconnu que ces munitions ne pouvaient être utilisées.

On a tout de suite adressé au général Ferron une demande pour remplacer ces munitions. Le général Ferron a transmis la demande de M. Mizon au ministère de la guerre qui, télégraphiquement a donné l'ordre de débarquer les cartouches, obus, poudres, etc., et de remplacer les munitions par de nouvelles données par la poudrière de Blaye.

Le transbordement a été activement mené, à 4 heures et demie hier soir il était terminé. Ce paquebot partira ce soir à minuit; il emporte des cartouches et des munitions, des cadres de l'infanterie de marine pour le nouveau bataillon de tirailleurs sénégalais actuellement en formation à Dakar.

Dépêches Diverses

Paris, 11 août. VVOREL ET GAUDISSERT

La première chambre de la cour d'appel, présidée par le premier président Périer, a procédé aujourd'hui, à midi et demi, à l'entérinement des lettres de grâce d'Yvrol et de Gaudiessart qui avaient été condamnés à mort par la cour d'assises de la Seine pour l'assassinat du père Ollivier à Neuilly.

GRAVE INCENDIE

Un incendie très considérable a éclaté à midi et demi, route de Fontainebleau, 82, à Gentilly; y a une fabrique de cire et d'encastures appartenant à M. Verlet, et une tannerie voisine ont été détruites par le feu, malgré les efforts des pompiers.

NOS ARTISTES A L'ETRANGER

Le jury de l'Exposition internationale des beaux-arts de Munich a décerné des médailles de 1re classe aux diplomés de correspondants à MM. Aimé Morot, Georges Roghegrosse et Antokolski, sculpteurs à Paris; et de 2e classe à MM. Millot, Marold et Henri Martin, de Paris; Luiz Luna, de Cadix; Sorolla, de Madrid; au sculpteur Lami, de Paris, et au graveur Leterrier, de Paris; ensemble 22 premières médailles et 63 secondes.

INCENDIE DE FORÊTS

Bordeaux, 11 août. La série des incendies dans les Landes continue.

Hier, à Sainte-Foy, un violent incendie s'est déclaré dans les bois dits: Du Dry et en a détruit une grande quantité.

On peut évaluer à cent hectares la contenance ravagée par les flammes.

MADAME APPARUTI

Saint-Petersbourg, 11 août. On annonce que, sur la demande de l'ambassade de France, Mme Apparuti a été remise entre les mains des autorités françaises et va être immédiatement dirigée sur Paris.

SEPT SOLDATS NOYÉS

Neisse (Silesie), 11 août. Sept soldats se sont noyés en essayant, au cours d'une manœuvre, de traverser la rivière à la nage.

L'ÉRUPTION DE L'ETNA

Rome, 11 août. Le bureau central météorologique communique une dépêche de Catane annonçant que les éruptions continuent avec plus ou moins d'activité; actuellement les coulées de lave se sont arrêtées, sauf celle descendant de Dogale.

LA PESTE EN PERSE

Téhéran, 11 août. Une maladie ayant tous les symptômes de la peste a éclaté près de Sbevsar, la mortalité est grande, les habitants prennent la fuite.

Les postes d'observations de quarantaine, à Bakou, sont renforcés.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Vienna, 11 août. Une rencontre de trains de banlieue a eu lieu ici; les dégâts matériels sont assez considérables; un seul voyageur a été blessé et quelques-uns ont été contusionnés.

LES OURAGANS EN ESPAGNE

Saragosse, 11 août. Les ouragans continuent; un orage épouvantable s'est abattu sur Huesca; vingt maisons se sont écroulées. La voie ferrée de Tardienta à Huesca est coupée. A Teruel, les dégâts sont aussi très importants. La crue des fleuves augmente; beaucoup de maisons sont détruites. Dans certains villages, les habitants sont ruinés.

LA POLICE PARISIENNE

Paris, 11 août. On raconte un nouvel exploit de la police parisienne. C'est le troisième de cette semaine.

Lundi dernier, M. A..., propriétaire à Saint-Mandé, faisait connaissance, au Moulin-Rouge, d'une jeune femme qui lui volait la somme de 1,300 francs.

A... porta plainte chez le chef de la sûreté, qui mit un agent à sa disposition pour retrouver la voleuse.

Le propriétaire et l'inspecteur se tenaient en observation, hier soir, sur le boulevard Magenta, quand vint à passer une jeune femme élégamment vêtue.

C'est elle! c'est ma voleuse! s'écria A..., je la reconnais, arrêtez-la!

Son compagnon ne fit ni une ni deux, il empoigna M... et voulut la conduire au poste. Celle-ci, indignée, protesta, disant qu'il y avait méprise et demandant qu'on la conduisit vers son mari qui l'attendait dans un café voisin où l'on pourrait se renseigner, ainsi que chez plusieurs commerçants du quartier, desquels elle était connue.

Rien n'y fit. Malgré ses supplications, la jeune femme fut amenée et consignée au poste, après avoir été grossièrement insultée par le sieur A... Pendant le trajet et au poste, A... renouvela ses accusations. M... protesta de son innocence avec tant d'insistance que l'inspecteur, pris de doute, consentit à accompagner M... au café où, disait-elle, devait se trouver son mari.

Celui-ci attendait anxieusement sa femme. L'indignation de M. R..., honorable commerçant du quartier Saint-Martin, fut telle, qu'il voulait étrangler le sieur A... Celui-ci lui demanda de ne pas ébruiter l'affaire et la pria d'agréer ses excuses.

Tout semblait terminé. Aussi quelques instants après, lorsque M. et Mme R... rentrèrent à leur domicile, quel fut leur étonnement de rencontrer de nouveau l'agent et A... qui venait de vérifier chez le concierge l'exactitude de leurs renseignements.

M. R..., furieux, requit deux gardiens de la paix afin de constater les faits et alla déposer définitivement sa plainte au commissariat de police.

Mme R... a été, à la suite de ces émotions, prise de syncope. Les médecins reçus, cette nuit, pour donner leurs soins à la malade redoutent une péritonite.

UN NOTAIRE EN COUR D'ASSISES

Nantes, 11 août. Les débats de l'affaire du notaire Gasnier d'Angers et de son caissier Chéruau, accusés d'une série interminable de faux et d'abus de confiance ont duré toute la semaine dernière devant la cour d'assises.

Le jury est entré ce matin dans la salle des délibérations à onze heures et demie; il avait à répondre à plus de 2,000 questions. Après une délibération de trois heures et quart, il a rapporté un verdict reconnaissant Gasnier coupable de 236 abus de confiance avec circonstances atténuantes et Chéruau coupable par complicité de 61 abus de confiance sans circonstances atténuantes.

Le chef du jury oublie de prononcer les mots « A la majorité », le président veut lui le faire dire, mais M. Demange fait observer qu'il est trop tard et dépose des conclusions de cassation.

Le notaire Gasnier a été condamné à trois ans de prison et le caissier Chéruau à quinze mois de la même peine.

Départements

RHONE

Villefranche. — Bataille de dames. — Hier soir, deux filles soumises, Joséphine Magnano, 29 ans et Marie Marcel, 27 ans, pensionnaires d'un débit borgne de la rue Corlin, se sont, pour des motifs de jalousie, prises de querelles et réciproquement fait des blessures graves, Marcel mordant au doigt Magnano et celle-ci donnant à son antagoniste un coup de dent terrible dans le bras gauche.

Ces deux enragées ont été arrêtées aussitôt par la police de Villefranche, la fille Magnano a été écroulée et la nommée Marcel, plus gravement atteinte, a été admise à l'hôpital en attendant son incarcération.

Trois ascendants. — Hier matin, un ouvrier boulanger de notre ville était emmené au port de Frans par trois individus qui, sous prétexte de faire une partie de cartes, lui ont escroqué, avec une mise en scène

parfaitement caractérisée, la somme de 90 fr. dont il était porteur.

Plainte ayant été déposée, une enquête aussitôt ouverte par M. le commissaire de police a amené l'arrestation de trois jeunes gens, les nommés D..., V... et G..., domiciliés tous trois à Villefranche.

Tarare. — Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira en séance à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, le samedi 13 courant, à 8 heures du soir, pour l'ouverture de la session légale.

Ordre du jour: 1° Réparation à l'école de la rue Radisson; 2° empiétement des rues (voirie urbaine); 3° empiétement des rues (voirie vicinale); 4° pétition de la société de gymnastique; 5° pétition des habitants de Montagny pour une fontaine; 6° pétition des habitants de la Grand-Cour, enlèvement de la pompe; 7° demande pour le déplacement du musée; 8° approbation du bail Chatelet-Hospice; 9° rapport de commission.

Bois-d'Oingt. — Troubles dans un chantier. — Quelques troubles ont eu lieu sur les chantiers de la ligne de Givors à Paray-le-Monial.

La gendarmerie a dû intervenir et arrêter trois des plus turbulents, qui ont été transférés à Villefranche, où ils sont à la disposition du parquet de cette ville.

Orage. — Mercredi, vers cinq heures du soir, un orage d'une violence inouïe s'est abattu sur le hameau des Grandes-Planches.

La route départementale n° 7 est encore obstruée par les terres que les eaux ont charriées.

Plusieurs maisons ont été envahies par les eaux et les terres.

On craint pour la solidité de plusieurs d'entre elles, que les habitants ont dû évacuer précipitamment cette nuit.

Fort heureusement, il n'y a pas eu de chute de grêle, cependant les dégâts sont considérables, car des prés sont couverts de sable.

Givors. — Deux arrestations. — M. Rieux, commissaire de police, assisté de M. Debain, agent, a procédé à l'arrestation d'un nommé Marchal et d'une nommée Danton, femme Vagnin, qui a déjà subi onze condamnations.

Ces individus sont inculpés d'un vol commis hier soir, à Vernaison, chez M. Faure, charcutier, à qui l'on a dérobé une sacoche contenant une soixantaine de francs.

D'après les aveux de la femme Vagnin, Marchal ne serait pour rien dans ce vol dont il aurait tout au plus profité.

Ce serait un nommé Paradis, qui aurait volé la sacoche en compagnie de la femme Danton, avec qui il partagea le contenu, après avoir jeté la sacoche éventrée dans le Rhône.

Beaujeu. — Banquet des anciens mobiles du canton de Beaujeu. — Pour répondre aux observations formulées, par quelques mobiles, au sujet du prix de 5 fr. fixé comme montant des cotisations, le comité d'organisation donne le détail suivant: le dîner est fixé à 4 francs, vin et café compris; par conséquent, le surplus est pour les frais de convocation et l'excédent qui pourra rester sera attribué à une œuvre de bienfaisance, au choix des adhérents. Cette question sera discutée dans une réunion composée d'un délégué par commune, dont la date sera fixée ultérieurement. Cette fête a aussi pour but, ainsi que le désire un grand nombre d'anciens mobiles, de jeter les bases d'une société qui, tous les ans, enverrait à Belfort des délégués porter une couronne sur le monument de leurs frères d'armes morts pour la patrie.

Amputés. — Avis. — Les jeunes gens de la localité sont priés de se réunir samedi soir 13 courant, à neuf heures, à l'hôtel Vanel, à l'effet de s'entendre pour l'organisation de la fête annuelle qui aura lieu les 4, 5 et 6 septembre prochain.

Les domestiques sont également priés d'y assister.

LOIRE

Roanne. — Distribution de prix. — La distribution des prix aux élèves de l'école primaire supérieure professionnelle, des écoles communales laïques et du cours municipal de dessin de Roanne aura lieu au lycée de garçons le samedi 13 août, à deux heures et demie du soir, sous la présidence de M. Puy, maire de Roanne.

Découverte d'ossements. — Hier, vers cinq heures du soir, des ouvriers occupés à creuser une tranchée dans la cour du docteur Coutaret, rue Saint-Jean, pour y amener les eaux de la ville, ont découvert, à environ un mètre de profondeur, des ossements humains recouverts de deux tuiles romaines.

Ce matin encore de nouveaux ossements ont été trouvés dans le jardin. Tous ces ossements ont été déposés dans une caisse en bois et transportés au cimetière.

Arrestations. — Les nommés Alphonse Viallier, dix-sept ans; Marie Coquand, vingt-deux ans; Marie Butel, dix-huit ans, et Madeleine Tournaire, vingt ans, ont été arrêtés et écroués en vertu d'un extrait de jugement pour purger une condamnation de prison.

Firminy. — Orage. — Hier soir, vers 6 heures 1/2, un orage a éclaté sur la ville et les environs; une pluie torrentielle est tombée pendant près de deux heures, les éclairs se succédaient avec rapidité au milieu de coups de tonnerre.

Un grand nombre de caves ont été envahies par l'eau, ainsi que de nombreux jardins, etc.

Les voies de la gare ressemblaient à un lac, des champs ont été ravinés, et grande quantité de pommes de terre ont été entrainées.

Les tramways ont subi deux heures de retard.

ISERE

Grenoble. — Hommage mérité. — Madame Louise Drevet, rédacteur en chef du journal le Dauphiné, a reçu une médaille d'argent de la part de l'Exposition alpine comme auteur du plus grand nombre de publications traitant d'alpinisme.

Nos sincères félicitations à madame Drevet.

Nos Alpins dans les Alpes. — Depuis leur départ de Grenoble, nos chasseurs ont parcouru les grandes Alpes depuis le mont Jura jusqu'au Briançonnais.

Actuellement le 12e chasseurs, une batterie du 2e d'artillerie cantonné à Névache jusqu'au 27 août; en quittant ces hauts sommets, les troupes alpines se rendront sur manœuvres qui auront lieu dans les environs d'Avignon et rentreront ensuite à Grenoble, ainsi que les 14e, 28e et 30e bataillons de chasseurs alpins et les batteries alpines qui campent actuellement dans la vallée de l'Arc et dans la Tarentaise.

Ascensionnistes. — M. Ferrand, avocat à Grenoble, membre des Touristes du Dauphiné, vient d'accomplir l'ascension des glaciers du Ruyor (3,468 mètres d'altitude).

MM. Pierre Lory et Pierre de Montal, membres du C. A. F., section de l'Isère, habitant Grenoble, ont gravi heureusement la Barre des Ecrins (4,103 mètres d'altitude).

Distinction. — M. Payraud, propriétaire à Lans, trésorier de la station d'élevage du Villard-de-Lans, vient d'être nommé chevalier du Mérite agricole.

Au Panoram. — La dernière toile, qui complète le panorama, vient d'être

achevée; nous avons admiré les précédentes, nous en avions fait connaître toutes les beautés, celle que nous venons de voir dépasse en réalisation tout ce que l'on peut imaginer.

M. Hareux est un maître de l'art diorama, compris et secondé par ses deux disciples André Albertin fils et Renard-Braut; deux jeunes artistes auxquels la renommée sourit déjà.

Au Théâtre. — Après Paris, après Lyon, Grenoble reçoit la visite du Chat-Noir; nous donnerons demain le compte rendu de cette soirée.

Assises de l'Isère. — Incendie volontaire et vol qualifié. — Le nommé François Rigot, âgé de 24 ans, domicilié à Dizimieu, est prévenu d'incendie volontaire et de vol qualifié.

Les antécédents de l'accusé sont déplorable. M. Béard, substitut du procureur général, prononce un éloquent réquisitoire; M. Rivier présente avec habileté la défense de Rigot.

La cour condamne Rigot à cinq ans de travaux forcés.

Tribunal correctionnel. — Dans l'audience qui a tenu toute l'après-midi de mercredi, ont comparu un certain nombre d'inculpés, soit pour vols, soit pour vagabondage, soit enfin pour coups de couteau.

Il va sans dire que le dernier fait est, comme toujours, à l'ordre d'un Italien: Barbero ayant porté deux coups de couteau à un garçon de café auquel il réclamait un parapluie, a été condamné à huit mois de prison et à six dépens.

Mens. — Tué par la foudre. — Le 40 août, vers 4 heures du matin, le nommé Sébastien Gras, âgé de 45 ans, marié, père de cinq enfants, colonnier sur route départementale n° 6, domicilié au Périer, hameau de la commune de Saint-Baudille et Pipet, a été trouvé mort sur la route, il avait été surpris par la foudre qui l'a asphyxié et lui a fait plusieurs blessures sur le corps.

Bourgoin. — Vogue. — La vogue de Bourgoin aura lieu cette année les 11 et 12 septembre. De nombreuses surprises sont réservées au public.

Les forains sont priés de s'adresser au café Garnier, au Champ-de-Mars.

Jallieu. — Distribution des prix. — La distribution des prix aux élèves des écoles primaires laïques de Jallieu aura lieu dimanche prochain 14 courant, à huit heures et demi du matin, dans le préau de l'école de filles.

Cérémonie sera présidée par M. Diédorichs, maire de la commune.

Vogue du Pont. — La grande vogue annuelle du Pont de Jallieu aura lieu dimanche et lundi prochains. Le programme de la fête est très varié.

Saint-Chef. — Fête musicale. — A l'occasion du 15 août, la fanfare de Saint-Chef organise une grande fête dramatique et musicale dans le préau de l'école laïque de garçons.

La représentation commencera par le Médécim malgré lui, de Molière; elle sera continuée par des chants, monologues, etc., et terminée par un concert par la fanfare, une tombola et un feu d'artifice.

Pour cette fête, un service spécial de voitures publiques est organisé par M. veuve Guillaud et M. Victor.

Départ de Bourgoin: 9 heures, 11 heures et midi. Départ de Saint-Chef, retour: 4 heures, 6 heures et 8 heures du soir.

ARDÈCHE

Aubenas. — Incendie. — Hier, vers quatre heures, le feu s'est déclaré brusquement dans un hangar rempli de menus bois et attenant à la boulangerie Vesdèche, rue Sainte-Anne. En quelques instants les flammes envahirent l'arrière-boutique menaçant l'étage supérieur. Grâce à la promptitude dans l'arrivée des secours, grâce au zèle des pompiers et de citoyens dévoués, on parvint à sauver une grande partie des marchandises renfermées dans le magasin et le feu ayant été attaqué avec vigueur au bout de peu de temps on était complètement maître de cet incendie.

Les pertes, couvertes par une assurance, s'élevaient à la somme de 1,000 à 1,200 francs.

DROME

Valence. — Distribution de prix. — La distribution solennelle des prix des écoles primaires de garçons aura lieu demain samedi, à 9 heures du matin, au manège de la classe 4574, des écoliers de fête le David, maire de Valence.

La distribution aux écoles primaires de filles aura lieu le même jour, au même lieu, à trois heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Malard, premier adjoint.

Nouvelles universitaires. — Mlle Bonthoux, directrice du lycée de jeunes filles de Tournon, est nommée directrice du lycée de jeunes filles de Chambéry.

M. Adré, surveillant général du collège de Valence, est nommé, à titre provisoire, principal du collège de Saullieu.

M. Adré sera vivement regretté à Valence, où depuis longtemps il remplissait ces fonctions.

Le Gaz. — Un de nos confrères se plaint, et avec juste raison, de l'éclairage du gaz. Depuis quelques temps, vers 10 heures du soir, on ne peut avoir une flamme suffisante pour éclairer un établissement.

Classe 4574. — Les hommes appartenant à la classe 4574, des écoliers de fête le 20e anniversaire de leur tirage au sort, sont invités à une réunion qui aura lieu samedi prochain, 13 août, dans la salle du 1er étage, au café de France.

Banquet. — Les anciens soldats ayant fait les campagnes de Chine, du Tonkin ou de Madagascar, sont invités à se faire inscrire pour le banquet annuel qui doit avoir lieu le 28 août, en mémoire de la prise de Fou-Tchéou.

Les listes d'inscription seront ouvertes jusqu'au 25 courant, chez MM. Grimaud, rue Emile-Angier, 8, Trouillier, rue de l'Isle, 16. La cotisation est fixée à 3 francs.

Bourg-lès-Valence. — Collecte. — Une collecte faite aux obsèques civiles du citoyen Tochon a produit la somme de 9 fr. 50. Moitié de cette somme a été versée à la société du Sou des écoles et l'autre a été remise au président de la libre-pensée.

Fête nautique. — Les mauvais temps ayant empêché la réussite des fêtes nautiques des 31 juillet et 1er août, les délégués et les jeunes gens de Bourg-lès-Valence organisent une seconde fête qui aura lieu les dimanches 14 et lundi 15 août. Grande joute sur le Rhône, jeux nautiques, bals. Lundi soir, feu d'artifice et embrasement de l'île des Lapins.

Romans. — Elections. — Nous recevons la communication suivante adressée aux électeurs du canton de Romans: Citoyens,

Par un nombre élevé de suffrages vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer siéger au Conseil d'arrondissement. Je vous remercie sincèrement de ce précieux témoignage de confiance.

Soyez assurés que je m'efforcerai d'apporter, dans l'accomplissement de ce mandat, tout le zèle et tout le dévouement dont je suis capable, et que je n'aurai jamais d'autre but que celui de me rendre utile à tous les électeurs du canton et de servir au conseil d'arrondissement, comme je l'ai toujours fait, dans ma carrière politique, les idées de liberté et de progrès, chères à tous les vrais démocrates.

Vive la République! Aimé GERIN, conseiller d'arrondissement.

Fête militaire. — Aujourd'hui retraite aux flambeaux. Demain 13, à 9 heures, revue. Lecture de l'Historique. Honneur aux morts. Manœuvres, défilés. A 2 heures, défilé, présentation des anciens drapeaux du régiment.

Distribution des prix. — La distribution solennelle des prix aux élèves des écoles laïques de Romans aura lieu samedi prochain, 13 août, à 9 heures 1/2, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, avec le concours de la fanfare romanaise.

La distribution aux élèves de l'école des Balmes aura lieu le lendemain dimanche, à quatre heures du soir.

UN DRAME DE LA JALOUSIE

Deux cousines. — Toujours le vitriol. — Tentative de suicide

Avignon, 11 août.

Mme Veran, 28 ans, femme d'un imprimeur sur étoffes, rue du Refuge, à Tarascon, descendit ce matin, à huit heures, à l'hôtel du Louvre. Vers dix heures, elle envoya un mot à Mme Rey, 29 ans, la priant de se rendre à la chambre 38. Celle-ci s'y rendit sans défiance et fut très étonnée en voyant sa cousine, Mme Veran. Une scène eut lieu et des lettres furent déchirées.

Après quelques explications, Mme Veran jeta le contenu d'une fiole de vitriol sur Mme Rey et absorba environ dix grammes de laudanum.

Tous les gens de l'hôtel se sont portés sur les lieux de ce drame terrible.

Mme Rey poussait des cris déchirants, le liquide corrosif avait pénétré dans les yeux.

Le docteur Parnard et M. Bouvay, pharmacien, n'ayant pu parvenir à faire absorber un antidote à Mme Veran, l'ont envoyée à l'hôpital. Ils ont ordonné de laisser Mme Rey dans sa chambre à l'hôtel, sans air ni jour.

Dans le sac de voyage de Mme Veran, on a trouvé un long couteau de cuisine et un marteau.

Mme Rey demandait à embrasser son mari et ses enfants avant de mourir, disait-elle.

La porte principale de l'hôtel est fermée.

Le procureur de la République a ouvert une enquête sur le mobile de ce drame attribué à la jalousie.

Avignon, 11 août. Le juge d'instruction s'est rendu à l'hôpital à 8 heures pour interroger Mme Veran sur le mobile de son crime dont la préméditation n'est pas douteuse.

La préoccupation principale de Mme Veran a été de savoir si sa victime, Mme Rey était morte. En apprenant le contraire elle a demandé si elle l'avait aveuglée.

Mme Veran a persisté dans son refus d'absorber un antidote et on a dû pratiquer sur elle des piqûres.

La dose de laudanum qu'elle a avalée, ne peut du reste déterminer la mort, ce dont elle a exprimé le regret.

UN MARI ASSASSIN

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

Voiron, 11 août. Une tentative de meurtre a été commise, ce matin, par le nommé Bravais, cafetier, au quartier de Bourbouillon, à Voiron.

Cet individu, au cours d'une scène de jalousie, a tiré un coup de revolver sur sa femme.

Atteinte en plein visage, la pauvre femme a reçu une horrible blessure. Les voisins, attirés par ses cris, sont accourus à son secours. Ils l'ont relevée et portée dans sa chambre où MM. les docteurs Coche et Poutet, sont venus lui prodiguer leurs meilleurs soins.

Quoique grave, l'état de la jeune femme ne paraît pas désespéré.

Le meurtrier, aussitôt sa tentative criminelle accomplie, s'est enfui. Il n'a pas encore été arrêté, la gendarmerie est à sa recherche; il doit rôder dans la campagne, car son signalement ayant été envoyé dans toutes les gares, il lui sera impossible de prendre un train.

Voici les noms des élèves le plus souvent nommés : Prix du ministre de l'instruction publique : Marie Chavard, Anne Reynaud, Jeanne Bégué, Louis Berron, Georges Guillot, Louis Lambersant.

vailler, car on refuse ses services. Pour vivre, il lui faut mendier, et s'il est surpris par la gendarmerie, il sera traité en vagabond.

DÉMOCRATIE LYONNAISE

Ce qui caractérisait les scrutins impériaux c'est le petit nombre des votants par rapport aux électeurs inscrits.

Ce petit nombre, composé d'abord presque exclusivement des créatures du gouvernement, se nuance, se panache un peu à peu des opposants avérés, de républicains, d'orléanistes, de légitimistes.

A Lyon, les derniers de ces partis, dès l'abord, confondirent leurs votes avec les républicains, sur des candidats républicains.

Tout à coup, les proportions non seulement se déplacent, mais, à Lyon, l'influence des votants reparait, et, des candidats officiels, les bulletins furent noyés dans une immersion protestataire.

Le gouvernement et ses candidats cherchèrent un remède contre cette asphyxie dans les subterfuges électoraux, dans les corruptions grossières (le veau de Calvet-Rognat, etc.), ou dans les achats d'une influence plus indirecte, mais plus efficace des consciences, des meneurs influents, places, sommes d'argent, concessions de monopoles.

Par contre, les républicains, à Lyon, opposaient aux préfets et aux autres fonctionnaires bonapartistes, la ligue des principes démocratiques, de l'honnêteté privée, du respect de soi-même, de la droiture du caractère et de la conduite.

Les groupes se contrôlaient scrupuleusement sous ce rapport.

Un jour, un conseiller d'arrondissement nommé de la veille fut reconnu par eux comme ayant subi une condamnation de droit commun. Immédiatement une délégation du comité central le somma d'avoir à donner sa démission et ce conseiller la donna de suite.

Plus tard, un républicain bien méritant par ses persévérations subies et même par la conservation de l'exil se trouva sous le coup d'une suspicion qu'il ne dépendait pas de lui de détruire. Ce républicain se désista de lui-même de la situation politique que ces titres lui avaient valu.

M. J. Maubien de citer les noms de ces militants dont la retraite fut un hommage à l'honnêteté du vieux parti républicain.

Un an avant le 4 septembre eurent lieu des élections législatives départementales et le vote du plébiscite.

Un événement les précéda, l'adoption, par le parti dont MM. Leroy, Rivaud, Barlier étaient les chefs, de la méthode disciplinaire et électoral de leurs antagonistes de 1863; le choix par le parti de deux candidats exotiques, MM. Raspail et Bancal; la division ainsi semée parmi les républicains et la victoire du parti de M. Leroy.

Par suite de cet événement, l'organisation Baudy, se trouvant coupée en deux, ne fonctionna plus que par la nomination du comité de Salut Public. Ce comité fut acclamé par la spontanéité de la foule sur la place des Terreaux.

Ce comité se trouva ainsi composé des citoyens les plus populaires dans les deux moitiés de l'armée républicaine.

En fin de même du conseil municipal du 15 septembre.

Certes, les personnes qui firent partie de ces deux assemblées ne trompèrent pas l'attente des républicains de Lyon. Il ne m'appartient pas de leur décerner les palmes qu'ils me semblent avoir méritées. Mais combien cet heureux résultat d'une acclamation et d'une élection sans comité fut contrebalancé par le succès de la liste cléricalo-orléano-ploniplo-négitimiste de février 1872 ! patronée par le Salut Public, la Décentralisation, etc.

Cette élection néfaste pour Lyon et pour la République, détermina les vieux républicains à se concerter et à s'organiser à nouveau.

Vainqueurs et vaincus, parmi les républicains d'avant le 4 septembre, se virent, se tendirent la main et s'entendirent.

O ruines de la rue Grôlée, ne redites-vous pas à tous ceux qui vous passent en revue d'un oeil mélancolique, ces scènes orageuses et patriotiques d'où sortirent, sous le commandement de Favier, la déroute des deux ordres moraux et les mystifications du brutal Ducros !

En avant : « Lion le Melhor ! »

UN INFANTICIDE

On a retiré des eaux du Rhône, hier, après-midi, le corps d'un enfant nouveau-né. L'enfant, qui paraissait très viable et bien constitué, portait au cou une corde au bout de laquelle, intentionnellement, avait été attachée une pierre pesant plus de deux kilogrammes.

Le commissaire de police du quartier, prévenu du fait, a fait transporter le cadavre de l'enfant à la Faculté de médecine, où il sera, aujourd'hui même, procédé à l'autopsie par M. Lacassagne, médecin au rapport.

Une enquête est ouverte pour rechercher l'auteur de cet infanticide.

ARRESTATION MOUVEMENTÉE

Les agents de M. Ramondenc arrêtent chaque jour quelques-uns des nombreux cambrioleurs dont nous racontions les exploits.

L'opiniâtreté qu'ils mettent à « filer » les cambrioleurs les a poussés hier à arrêter le nommé Paul-Léon Bournié, 26 ans, cordonnier, 154, rue Boileau.

Quand ils se présentèrent à son domicile ils apprirent que Bournié péchait à la ligne au parc de la Tête-d'Or où ils se rendirent, et sur leur demande, le cambrioleur les suivit sans protester.

Les deux agents de la brigade des cambrioleurs ne voulurent point donner l'éveil à l'agresseur en lui mettant les menottes, celui-ci, qui avait de bonnes raisons pour fausser compagnie aux agents, rumina un plan qu'il mit à exécution près du poste de police.

Il prit la course à toutes jambes et ce, au nez des agents qui lui emboîtèrent le pas. Le cavalier Marius Manier, du 8^e cuirassier, qui s'était joint aux gardiens, parvint à rejoindre le fuyard à trois mètres de lui.

Bournié s'est amené sous bonne escorte au Palais de Justice où il a été écroué. Une perquisition opérée à son domicile, a amené la découverte de 30 kilogrammes de cuir, deux paires de bottines provenant de vols, trois pressions, des rossignols et des fausses-clefs.

En outre, on a trouvé une boîte en carton jaune, munie d'une mèche de briquet et remplie d'une poussière brune mélangée de petits cailloux.

La poussière était simplement du charbon pûlé; c'est une fauterie dont Bournié comptait sans doute un jour se servir pour effrayer quelque bourgeois, dans le cas où il aurait été surpris en train de « travailler ».

Cet individu a abandonné son métier depuis longtemps. Il ne vit que du produit des vols avec effraction qu'il commet la nuit. Il a été mis à l'instruction.

UN ÉTRANGLEUR

MM. Michel Bardit et Pierre Salés retiraient hier matin, des eaux de la Saône, en face du quai de l'Archevêché, le corps d'un homme assez bien mis, âgé de 45 ans environ, et paraissant avoir séjourné quelques jours dans l'eau.

M. Schlossinger, commissaire de police, a fait transporter le corps à la Morgue où il a été reconnu dans la journée. C'est un nommé Renard, manoeuvre, sans domicile fixe, qui s'est suicidé à la suite des faits suivants, — c'est du moins la croyance générale.

Dimanche soir, Renard qui était ivre, se vit refuser une consommation dans un comptoir de la rue du Sergent-Blandin. Furieux de ce refus, Renard injectiva les deux dames qui tiennent l'établissement. Il ajouta qu'il les tuerait dans la nuit.

On n'accorda aucune importance à ces paroles d'un ivrogne, mais, pendant ce temps, Renard s'introduisit dans la chambre des deux femmes en se servant d'un gros crochet et il se dissimula sous le lit, attendant le moment propice pour mettre ses menaces à exécution.

Tout heureusement, quand les locataires entrèrent, après la fermeture du comptoir, elles aperçurent l'extrémité des pieds de Renard et leurs cris attirèrent les voisins.

Pendant ce temps, l'ivrogne disparaissait et comprenant dans une leueur de raison l'étendue de l'acte qu'il venait de commettre, ne voulant point s'exposer à des poursuites, il se jeta dans la Saône.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi, 42 août, 23^e jour de l'année. Dernier quartier le 13; Nouv. lune le 22. Soleil : lever, 4 h. 50; coucher, 7 h. 49.

La Martinière. — Les cours préparatoires gratuits à l'enseignement de la Martinière des garçons et de la Martinière des filles s'ouvriront le mardi 4^e août courant, dans les locaux respectifs des deux écoles (rue des Augustins, 5, pour les garçons, et rue Royale, 20, pour les filles).

Ils auront lieu jusqu'au 24 septembre, tous les jours de 8 heures à 11 heures du matin.

Les inscriptions seront reçues à partir du 16 courant, sur la production : 1^o de l'acte de naissance de l'élève constatant qu'il est français et âgé de 13 ans pour les garçons et 12 ans pour les filles, avant le 31 décembre prochain. Pour les élèves garçons se destinant à la section préparatoire la limite d'âge est fixée à 12 ans.

Des dispenses d'âge pourront être accordées aux candidats pourvus du certificat d'études primaires : 1^o Un certificat de vaccine; 2^o Un certificat de vaccine; 3^o Un certificat des écoles précédemment fréquentées.

Arrestations. — Mme Denise L..., repasseuse, passage Saint-Pothin, s'était endormi la nuit dernière, sur le parapet du quai de la Charité, près le pont de la Guillotière.

Pendant son sommeil, il fit un faux mouvement et tomba sur le bas-port où des passants le trouvèrent à quatre heures du matin.

F..., qui porte une grave blessure à la tête, et dont la jambe gauche est fracturée, a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Le feu. — A sept heures du soir, une épaisse fumée s'échappa du logement de Mme Chevreux, place Tabareau, 6.

En l'absence de cette dernière, qui était allée à la fontaine, un torchon laissé par négligence sur le fourneau, avait pris feu.

Les voisins ent en raison de ce commencement d'incendie qui avait occasionné un rassemblement considérable.

M. Bonenfant, lieutenant des pompiers, était sur les lieux.

Vol à la tire. — Mme Marie Ballet, domestique, montée de Choulans, a déclaré au commissaire de police qu'on lui avait volé son porte-monnaie, hier matin, au marché du quai des Célestins.

Le porte-monnaie contenait 43 fr.

Dans un chantier. — Deux ouvriers, un menuisier et un peintre-plâtrier, travaillant ensemble dans une maison en construction, rue Rabelais, 72, se sont pris de querelle hier soir.

Un rassemblement s'était aussitôt formé, on parlait même d'un meurtre, ce qui n'était point, heureusement. A l'arrivée des gendarmes de la paix, les deux ennemis se sont calmés.

Chute. — Mme G..., qui était assise sur le siège d'une voiture de place, prise d'une crise épileptique est tombée sur la chaussée.

Elle ne s'était que légèrement contusionnée; un cordial, administré par M. Estragnat, pharmacien, place Kléber, a suffi pour faire recouvrer ses sens à Mme G... Cette dame a déclaré qu'en tombant de la voiture, elle avait perdu son porte-monnaie, qui, est-il besoin de le dire? n'a point été retrouvé.

Saint-Fons. — La distribution des prix aura lieu le 14 août 1892, à 3 heures du soir, sous la présidence de M. Denteville, professeur agrégé d'histoire au lycée Ampère de Lyon, membre du

conseil académique, officier d'académie, avec le baccalaurat concours de la municipalité et du Denier des écoles.

Seront présents à la fête, la fanfare, la chorale et les Touristes Lyonnais (section de Saint-Fons).

La France prévoyante, société civile et nationale de retraites. — Non rapplons que le but de cette société est de devenir rentier au bout de quinze ans en versant de un à cinq francs par mois. Jamais de radiation, quel que soit le retard dans les cotisations. Comme sécurité, les fonds sont placés mensuellement à la Caisse d'épargne, et dont aucun fonctionnaire ne peut les retirer.

Les personnes qui désirent profiter des nombreux avantages qu'offre cette société, que la France seule possède, sont informées que les sections suivantes de Lyon recevront dimanche, de 10 heures à midi, avec les cotisations, toutes les nouvelles adhésions.

Aux mairies des 1^{er} et 2^e arrondissements; 1, place de l'Hôpital; 181, avenue de Saxe; 133, boulevard de la Croix-Roussse; 25, place de la Pyramide; 2, place du Petit-College; 16, Chemin de la Favorite; 3, cours Vitton.

Fête de bienfaisance du 21 août sur la place Bellecour. — Concours individuel de courses à pied réservé exclusivement aux membres des sociétés de gymnastique. Inscription 3 francs. Parcours : 6 kilomètres environ soit 20 fois le tour de la piste.

Le départ aura lieu par rang de 8 gymnastes, le n^o 1 d'inscription tenant la corde, le n^o 2 à la droite du n^o 1 et ainsi de suite par rangée de 8 passants, le n^o de l'écart existant entre les rangées de concurrents.

1^{er} prix : 40 francs, 2^e prix 20 francs, 3^e prix 10 francs. Pour les inscriptions, s'adresser au siège de la Société aéronautique lyonnaise, rue Paul-Bert, 2, de midi à 2 heures, jusqu'à jeudi 13 courant. — Produire sa carte de sociétaire.

Concerts-Bellecour. — Ce soir vendredi, à huit heures et demie, grand festival Gounod-Meyerbeer, aux Concerts-Bellecour, avec le concours de M^{lle} Cottet-Mathieu, de M^{lle} Dubois et M^{lle} Sampol.

M^{lle} Dubois se fera entendre dans le grand air de la Reine de Saba et dans la cavatine des Huguenots.

On entendra aussi une grande fantasia sur le Pardon de Ploumnel, la marche du Prophète, l'entracte de la Colombe, etc.

Théâtre de Charbonnières. — Ce soir vendredi, les Noces de Jeannette, opéra comique, et les Fêtes de Canaan, comédie-vaudeville.

Dimanche, de 4 à 6 heures, grand concert symphonique par l'orchestre du Grand-Théâtre, sous la direction de M. Luigini.

Prochainement, concert donné par M^{lle} Berthel, premier prix du Conservatoire de Lyon.

Théâtre-Bellecour (concert de la Salle Indienne). — Ce soir, irrévocablement dernière séance de luttas, luttas décisives et d'honneur sous la direction de Francisco, le célèbre briseur de chaînes des Folies-Bergère de Paris.

Challier, le petit bossa, parisien dans son répertoire comique, paraitra à 9 h. 1/2. Commencement des luttas à 10 heures.

Concert de l'Horloge. — M. Marius Richard a obtenu pour sa rentrée un réel triomphe. Grand succès de M^{lle} Paris, absolument charmante dans son répertoire et du Petit Lucien.

Concert des Ambassadeurs. — Ce soir dernière représentation de la troupe Godfrey les déshérités exécutifs musicaux et du clown Didie avec ses chiens dressés.

Demain, début de Hamry, quatuor-instrumentistes fantaisistes et des Ray-Nols, les quatuor-copuriches à transformations instantanées.

Oullias. — Dimanche prochain aura lieu, au Pont d'Oullias, la fête annuelle de bienfaisance.

Bateaux gladiateurs (service d'été). — Départ de Lyon pour Avignon tous les mardis, jeudis et samedis, à six heures du matin.

Départ de Lyon pour Valence tous les lundis, à neuf heures du matin.

Promenade tous les dimanches entre Lyon et Serrières, desservant tous les ports intermédiaires. Aller et retour dans la même journée. Départ de Lyon, à sept heures du matin; départ de Serrières à une heure et demie du soir.

Challier, le petit bossa, parisien dans son répertoire comique, paraitra à 9 h. 1/2. Commencement des luttas à 10 heures.

Pilules Suisses

Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons.

Phé du Serpent. — Grands Rabais

Bons de Panama. — Le tirage du 15 août prochain offre un gros lot de 500.000 francs, un de 100.000 et plusieurs autres lots de 10.000, 5.000, 2.000 et 1.000 fr.

De plus, tous les bons non sortis avec des lots ont droit aux tirages ultérieurs qui se font tous les deux mois jusqu'en 1913 et, à partir de cette date, à chaque tirage un certain nombre de bons seront remboursés à 400 francs.

Prix du bon : 88 francs (tous frais compris). — Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon, à l'entresol.

BONS DU CONGO

Six tirages par an pendant toute la durée de l'emprunt. — Prochain tirage : 20 août. — Gros lot : 150.000 francs. — Ces obligations sont remboursables en 99 ans avec primes ou avec augmentation de 5 francs par an à titre d'intérêt. Ce n'est donc pas un placement improductif, puisque le capital se cumule avec les intérêts, c'est-à-dire que la première année le remboursement a lieu à 105 fr., la seconde à 110 fr., la troisième à 115 fr., etc., etc., jusqu'à 595 fr. pour la dernière année.

Ces obligations sont en vente à l'AGENCE FOURNIER, rue Confort, 14, au prix de 65 francs, tous frais de courtage compris.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

ÉVÈQUES DÉCLARÉS D'ABUS

Paris, 11 août. Le « Journal Officiel » publiera demain un décret déclarant d'abus les catéchismes de l'archevêque de Rennes et de l'évêque de Luçon.

L'AFFAIRE APPARUTTI

Paris, 11 août. L'affaire Apparutti prendrait, assurément, une tournure singulière : il paraîtrait que les personnes lésées se désistèrent de leurs plaintes.

SALISBURY RENVERSÉ

Londres, 11 août. Voici les résultats du vote sur la motion de méfiance : 350 voix pour M. Gladstone, 310 voix pour lord Salisbury. Le cabinet se réunira demain au Foreign Office, au cabinet de lord Salisbury.

LE LIVRE BLEU DE L'UGANDA

Londres, 11 août. Un livre bleu relatif à l'Uganda a été déposé aujourd'hui à la Chambre des communes.

Toutes les dépêches qui y sont contenues déjà ont été livrées à la publicité. Il y est seulement déclaré que c'est l'évêque

français qui pousse les catholiques à la guerre. Le livre ne contient enfin aucune dépêche faisant allusion à des réclamations de la France ou d'autres puissances.

UNE CATASTROPHE A BESSÈGES

Rupture d'un câble. — Huit ouvriers tués.

Bessèges, 11 août. Une terrible catastrophe s'est produite ce matin aux mines de Salles-de-Gagnières.

Huit ouvriers ont été tués en sortant du puits, par suite de la rupture du câble de la cage. La consternation est générale.

EXPLOSION DE BOMBES

Rome, 11 août. A Tolentino, près de Macerata, une bombe a éclaté la nuit dernière dans la maison de l'avocat Taeci, une autre dans la maison habitée par un prêtre. Le frère de ce dernier et sa femme ont été légèrement blessés. Huit arrestations ont été opérées.

L'ÉRUPTION DE L'ETNA

Rome, 11 août. Le bureau central météorologique communique un télégramme de Catane annonçant que l'éruption augmente; la lave a envahi les forêts de châtaigniers et les cultures des vergers.

LE DRAME DE WATRELOS

Funérailles des victimes. — Graves désordres. Roubaix, 11 août. Les obsèques des deux victimes de la ferme à la Pinte de Lait, qui ont eu lieu cette après-midi, à Watrelos, ont donné lieu à des désordres.

Les grévistes de Roubaix et un groupe d'anarchistes qui avaient accompagné le convoi à l'église, ont voulu le suivre jusque dans le cimetière.

Les gendarmes ont tenté de les empêcher, mais ils ont été houscoulés et la foule a passé rapidement.

Des discours révolutionnaires ont été prononcés sur les tombes. Une foule énorme criait avec les orateurs : « Mort aux bourgeois ! Mort aux assassins ! »

A un moment, un gendarme fut renversé par un individu qui put être arrêté. Le même fait s'est renouvelé, mais cette fois l'agresseur a pu s'échapper, grâce à la protection de la foule, qui a jeté des pierres aux gendarmes.

A la sortie du cimetière, les manifestants sont allés jeter des pierres sur la mairie.

L'avantage est cependant resté aux gendarmes. Une grande émotion règne en ville.

Tout est terminé à Watrelos. En quittant la mairie qu'ils n'ont pu envahir, les manifestants, au nombre de plusieurs centaines, sont partis pour la ferme de la Pinte de Lait, marchant en deux groupes de chaque côté de la frontière et criant de cailloux les gendarmes.

Deux gendarmes belges qui les observaient de l'autre côté du fossé qui sépare la France de la Belgique se sont concertés avec les gendarmes français : Des deux côtés, on a alors chargé la foule en tirant des coups de revolver en l'air pour effrayer les manifestants.

Un instant, ceux-ci ont arboré un drapeau rouge au bout d'un bâton, sur le sol français, mais cet emblème a vite disparu.

La ferme restée occupée par les gendarmes et des gardes pour la nuit. On remarqué la présence, parmi les manifestants, de M. Olivier Brauquart, adjoint au maire de Roubaix.

LES MESURES ESPAGNOLES

Bayonne, 11 août. Le ministre des affaires étrangères espagnol fait démentir que des mesures sanitaires soient sur le point d'être appliquées aux voyageurs français; la prohibition ne vise uniquement que les voyageurs venant d'Orient.

DÉMARCHES PRUSSIENNES

Berlin, 11 août. Il se confirme que le gouvernement prussien a fait des démarches auprès du gouvernement grand ducal de Saxe-Weimar, afin d'empêcher une ovation au prince de Bismarck; mais le ministre a mal accueilli la demande.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité central du IV^e arrondissement. — Citoyens, comme aux élections municipales, vous avez approuvé la conduite de votre comité en ratifiant son choix et en renouvelant le mandat de votre conseiller général, le citoyen Grinand até et de votre conseiller d'arrondissement, le citoyen Guichard.

Vos élus et notre comité ont compris la signification de votre vote, qui est de persévérer dans l'étude méthodique et raisonnée de toutes les questions susceptibles d'améliorer la situation et le bien-être de notre département et du 4^e canton en particulier.

Vos élus continueront, comme par le passé, à faire tous leurs efforts pour se montrer dignes de cette nouvelle marque de confiance. Vive la République ! Le Comité.

Samedi 13 courant, réunion des délégués à 8 heures 1/2 du soir, au local habituel. Ordre du jour : Distribution des cartes pour le banquet démocratique du 22 septembre; divers. Très urgent. La Commission d'arrondissement.

GYMNASTIQUE ET TIR

Société de tir de l'armée territoriale. — La seconde journée du grand concours annuel, favorisée par un temps splendide, a pleinement réussi.

Les nombreux tireurs qui se pressaient, dimanche dernier, devant les cibles ont rivalisé d'adresse, particulièrement à la catégorie où des séries remarquables ont été faites.

Les cibles silhouettes ont toujours beaucoup

de succès et la société ne peut que se féliciter d'avoir inauguré ce genre de tir. Nos voisins de Saint-Etienne et de Givors avaient tenu à répondre à l'appel de leurs camarades lyonnais. Ils ont promis de revenir en plus grand nombre encore le 14 août.

Voici les principaux résultats obtenus aux diverses catégories, résultats qui seront certainement dépassés pendant les deux séances qui restent à tenir.

Silhouette mobile, M. Mège, 11 balles, 16 points. — Silhouette fixe, M. Aynard, 11 balles, 20 points. — Espérance, M. Paleyron, 12 balles, 41 points. — Egalité, M. Brachet, 12 balles, 36 points. — Armée active, M. Frémont, 15^e 3 balles, 23 points. — Tir d'honneur, M. Jeandet, 25 balles, 75 points. — Tir debout, M. Berjon, 24 balles, 81 points. — Tir allié, M. Serres, 24 balles, 100 points. — Revolver. — B. C., cible, M. Brachet, 12 balles, 57 points. — D., cible, M. Dubost, 12 balles, 59 points.

La société expose en ce moment aux vitrines de Dufin, rue de la République, les principaux prix qu'elle distribuera aux lauréats. Plusieurs de ces prix consistent en objets d'une valeur artistique incontestable.

La semaine prochaine les tableaux offerts par MM. les peintres lyonnais seront exposés aux magasins des Deux-Passages. L'ombonis de service part à 6 h. 1/2 de la place Bellecour. Le premier départ de la brasserie du Parc a lieu à 3 h. 1/2.

Société des tireurs du Rhône. — Résultat du concours public du 7 août. Arme nationale (au point) : MM. Maury 39 points, Revet 39, Geipi 38, Hies 37, Chaptard 36, Leduc 36, Guillaud 35, Billier 34, Grépi 32, Mayer 32, Chevalier 30, Drevet 30.

Armes libres (au centre) : MM. Douillet 160 degrés, M. Chevalier 275, Georges 289, Franconi 305, Richard 312, Libercier 308, Maury 447, Janin A. 443, Théodard 450, Guillot 563, Janin F. 563, Trogner, 572.

Touristes lyonnais. — Samedi 13, réunion des cours de gymnastique des différentes sections, à 7 h. 1/2, place Bellecour. Dimanche 14, réunion des cours militaires, escrime, boxe, fanfare, tambours et clairons, etc. des différentes sections, place Bellecour, à 6 heures 3/4.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Anciens militaires du 109^e de ligne. — Les anciens soldats du 109^e de ligne sont convoqués à une réunion qui aura lieu le samedi 13 courant, à huit heures du soir, au comptoir Maurice, rue Saint-Pierre, 20. Ordre du jour : Formation d'une société fraternelle.

Harmonie chorale de Vénissieux. — Les membres actifs et honoraires prenant part au concours de Bellej sont informés que le départ aura lieu samedi 13 août, au train de 3 h. 46, gare de Vénissieux. Réunion au siège de la société à 3 heures.

Harmonie du V^e arrondissement. — Ce soir vendredi, les musiciens sont priés d'être exacts à la répétition générale, en vue du concert d'Aix-les-Bains. On reçoit les instrumentistes aux mêmes heures, de huit heures et demie à dix heures.

Société fraternelle des volontaires de 1870-71. — Cotisations et adhésions le dimanche 14 courant, de 10 h. à midi, au siège, café Botton, place de l'Hôpital.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Terrassiers, puissiatiers et mineurs. — Réunion générale de toute la corporation le dimanche 14 août, à trois heures du soir, au siège, rue Villeroi, 18. Ordre du jour : Diminution des cotisations.

ROCAMBOLE

PAR PONSON DU TERRAIL

— Madame, reprit-il, je suis obligé d'entrer dans quelques détails intimes de ma vie pour me faire pardonner mon indiscret et vous expliquer cette course sans but à travers les bois.

— Eh bien ! madame, acheva tristement sir Williams, il y a deux heures environ, au moment où je me croyais loin d'elle, et tandis que je ne songeais qu'à arriver au Manoir avant la nuit...

— Je lui crois toutes les qualités qui font adorer une femme. — Serait-elle mariée ? interrogea la douairière, avec un fin sourire qui semblait signifier qu'après tout il n'y a pas d'obstacles qu'on ne puisse surmonter à la longue.

— Où donc l'avez-vous rencontrée ? Etait-elle seule, accompagnée, à pied, en voiture ? — Elle était à pied. — Seule ? — Non, avec sa mère.

— C'est pour sûr le diable ! murmura Jonas. Voyez, madame, comme il se sauve. Et, en effet, M^{me} de Kermadec n'était point encore revenue de sa surprise, que déjà le baronnet était hors du château, sautant en selle et s'enfuyait.

— Eh bien, dit la baronne, il est venu tout à l'heure, prétendant s'être égaré et demandant l'hospitalité.

MONTREUX A VENDRE POUR CAUSE DE DÉPART UNE VILLA ÉLÉGANTE et confortable de 18 chambres, salons et galerie vitrée.

M^{me} Ekaterinodar 320 PIÈCES VIN ROUGE DE PAYS à 28 cent. le litre franco de port Lyon et banlieue.

BONS DU CONGO TIRAGE 20 AOUT SIX TIRAGES PAR AN GROS LOT, 150,000 FR. PRIX DU BON : 65 FRANCS

PAPIERS PEINTS Immenses assortiments nouveaux E. MEYSONNIER, 77, avenue de Saxe (Brotteaux)

BONS DE PANAMA REMBOURSABLES AU MINIMUM A 400 FRANCS Tirage: 15 Août GROS LOT, 500,000 FRANCS

CAFÉ-RESTAURANT DU PALMIER 6, Rue Childebert (Façade place de la République) Lyon

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'ÉTÉ L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

A LOUER de suite PETITE MAISON Indépendante, bien meublée, ville et campagne, à Saint-Just, à 5 minutes de la gare.

SOLUTION JACQUEMAIRE au Bi-Phosphate de Chaux gazeux Préparation perfectionnée — La plus assimilable — La seule inaltérable.

A LOUER 40, quai de la Guillotière (2^e montée), au 5^e étage, bel appartement de 4 pièces.

WAGON Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes. Le prix des billets aller simples et retour.

L'EXPOSITION DE LYON VIENT DE PARAÎTRE PAR UN DÉSINTÉRESSÉ EN VENTE : Chez tous les libraires et dans les kiosques. --- VENTE EN GROS : chez M. Melin, 7, rue Quatre-Chapeaux

BOURSE DE LYON Du 11 Août 1892 FONDS D'ÉTAT 3 1/2 Français... 99 42

BOURSE DE PARIS Du 11 Août 1892 DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE AS COMPTANT 3 0/0 Français... 99 45

APRÈS BOURSE Du 11 Août 3 0/0 Français... 99 50

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 11 Août 1892 Moutons 39 Organs... 6 1 6 5

MARCHÉ AUX BESTIAUX A LYON-VAISE. — 11 Août 1892 Moutons. — Aménés, 4422; vendus, 3920.

V. VERMOREL Constructeur à Villefranche 352 PREMIERS PRIX ET MÉDAILLES PRESSEURS PERFECTIONNÉS

En vente chez les principaux libraires et à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon.

En vente chez les principaux libraires et à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon.

En vente chez les principaux libraires et à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon.

En vente chez les principaux libraires et à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon.

En vente chez les principaux libraires et à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon.

En vente chez les principaux libraires et à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon.